

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 29/2023 du 07 août 2023**

**OBJET : CONCLUSION D'UN BAIL POUR LE LOGEMENT COMMUNAL N° 04 RUE DU FOUR**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du 13 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (rubrique N° 5),

Considérant que le logement communal N° 04 rue du Four est libre,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu le 07 août 2023 à compter du 26 août 2023 pour une durée de six ans renouvelables par période de trois ans un bail pour la location du logement communal suivant :

Logement 04 – rue du Four à MOHON à Monsieur et Madame BERNET Patrick et Nathalie.

**Article 2** : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 07 août 2023.

Fait à Mohon le 07 août 2023  
Le Maire,

Francis MAHIEUX



**Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance**